



**PRÉFET
DE L'ARIÈGE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Bureau des migrations et de l'intégration

Courriel : pref-contact-etrangers@ariego.gouv.fr

Liste des pièces pour une demande TITRE DE VOYAGE pour réfugié mineur

- Dossier de demande de titre de séjour pour réfugié mineur, complété avec l'autorisation (figurant en page 2 du dossier) signée par tous les représentants légaux exerçant l'autorité parentale sur l'enfant mineur (les deux parents, le tuteur)
- Copie du certificat administratif OFPRA
- Copie des cartes de séjour en cours de validité des parents, comportant chacune l'adresse du domicile actuel
- Copie du justificatif de domicile récent des parents (de moins de 3 mois)
- 2 photographies d'identité de format 3,5/4,5 cm de face tête nue et les yeux ouverts
- Copie du DCEM ou du TIR
- Timbre fiscal à 45 euros (titre de séjour des parents validité 10 ans) ou timbre fiscal à 15 euros (titre de séjour des parents validité 1 an)
- Ancien titre de voyage en cas de renouvellement ou déclaration officielle en cas de perte ou de vol

Si l'enfant mineur est né à l'étranger :

- Copie du certificat de naissance OFPRA daté de moins de 3 mois

Si l'enfant mineur est né en France :

- Copie de l'acte de naissance délivré par la Mairie du lieu de naissance

Si l'autorité parentale est exclusivement exercée par l'un des deux parents suite à divorce ou séparation, ou par un tuteur légal :

- Copie du jugement établissant les conditions d'exercice de l'autorité parentale ou du jugement de tutelle

INFORMATIONS IMPORTANTES A LIRE ATTENTIVEMENT :

**** Afin d'éviter tout incident lors du retour de l'enfant dans l'espace Schengen, il devra être en possession d'un DCEM ou qui lui permettra de revenir librement en France***